

Plan de lutte à la violence et à l'intimidation



Document synthèse à l'attention des parents

Actualisé en janvier 2025

Le Collège Durocher Saint-Lambert a en place un plan de lutte à la violence et à l'intimidation dans le cadre des moyens qu'il déploie à la prévention et l'encadrement de ces problématiques.

Comme parents, vous y trouverez les définitions des principaux concepts gravitant autour des situations de violence ou d'intimidation. Également, vous trouverez les instructions et liens vers les moyens d'effectuer un signalement ou de formuler une plainte. De plus, vous y trouverez le lien vers le formulaire permettant une plainte auprès du Responsable au traitement des plaintes de l'établissement advenant une insatisfaction après le suivi et les interventions faites en premier lieu par le Collège dans une situation de cette nature. Enfin, pour toute situation en lien avec une violence à caractère sexuel, vous trouverez le lien vers le formulaire permettant de formuler une plainte au Protecteur régional de l'élève à ce sujet particulièrement.

Définitions

Cette section permet de disposer d'un vocabulaire commun à l'ensemble des personnes touchées par le Plan de lutte. Elle aide à décrire ce qui se passe et de définir les faits. Son objectif n'est pas de juger, mais de qualifier ce dont il est question dans l'intérêt primordial de tous.

Auteur

Désigne la personne qui, dans une situation donnée, est responsable ou complice d'un acte de violence ou d'intimidation, quelle qu'en soit la gravité.

Cyberintimidation

Désigne une situation dans laquelle une personne utilise un moyen technologique, tels un ordinateur, un téléphone cellulaire, une plateforme de réseau social, pour intimider quelqu'un.

Harcèlement

Désigne tout acte ou commentaire non désiré et répété qui se révèle blessant, dégradant, humiliant ou choquant pour une personne.

Intimidation

Désigne tout comportement, parole, acte ou geste délibéré, ou non, à caractère répétitif, exprimé directement ou indirectement, y compris dans le cyberspace, dans un contexte caractérisé par l'inégalité des rapports de force entre les personnes concernées, ayant pour effet d'engendrer des sentiments de détresse et de léser, blesser, opprimer ou ostraciser.

Témoin

Désigne toute personne ou tout groupe de personnes qui assiste à un acte de violence ou d'intimidation, ou qui peut en subir des conséquences sans être directement impliqué.

Plaignant

Désigne toute personne qui, dans une situation donnée, est la cible ou le témoin d'un acte de violence ou d'intimidation et qui procède à un signalement ou une plainte en ce sens.

Violence

Désigne toute manifestation de force exercée intentionnellement, directement ou indirectement par un individu ou un groupe et ayant comme effet de léser, de blesser ou d'opprimer toute personne en s'attaquant à son intégrité, à son bien-être psychologique ou physique, à ses droits ou à ses biens.

Violence à caractère sexuel¹

Désigne toute forme de violence commise par le biais de pratiques sexuelles ou ciblant la sexualité. Des gestes, des paroles, des comportements ou des attitudes à connotation sexuelle non désirés, exprimés directement ou indirectement, y compris par un moyen technologique, sont des violences à caractère sexuel. Sont des manifestations de violences à caractère sexuel :

- La cyberviolence à caractère sexuel;
- La répétition de comportements sexistes, hétérosexistes, homophobes, biphobes, transphobes, ou misogynes, etc.;
- La production ou la diffusion d'images à connotation sexuelle d'une personne sans son consentement;
- L'imposition d'une intimité sexuelle sans consentement;
- La manifestation abusive d'intérêt non désirée;
- Le harcèlement sexuel;
- Un acte de voyeurisme ou d'exhibitionnisme;
- L'agression sexuelle;
- Tout acte de pouvoir, promesse de récompense ou menace de représailles, implicites ou explicites, liées à la satisfaction ou à la non-satisfaction d'une demande à caractère sexuelle;
- Un commentaire, une allusion, une blague ou une insulte à caractère sexuel et non désirés;
- Une avance physique non désirée.

¹ Définition provenant de l'Institut national de recherche scientifique (INRS).

Formulaire de signalement ou de plainte pour un acte d'intimidation, de violence incluant une violence à caractère sexuel

Instruction :

Toute personne qui souhaite faire un signalement ou déposer une plainte peut le faire via le formulaire prévu à cet effet, de manière confidentielle. Le formulaire se trouve sur la page d'accueil du compte Coba de l'élève, du parent ou du membre du personnel.

Le lien suivant permet également un accès direct au formulaire : [Formulaire de dénonciation](#).

Important : les informations contenues dans le formulaire sont traitées de manière confidentielle et en aucun cas les noms mentionnés ne sont divulgués à quiconque autres que l'intervenant en charge du dossier.

Formulaire pour plainte au Responsable du traitement des plaintes

Toute personne insatisfaite du processus ou du traitement reçu par les intervenants peut déposer une plainte dans le cadre de la *Loi sur le protecteur de l'élève*.

Le lien suivant permet d'accéder au formulaire pour déposer une plainte à cet effet auprès du Responsable du traitement des plaintes du CDSL : [Formulaire pour joindre le Responsable du traitement des plaintes](#).

Formulaire de plainte au Protecteur régional de l'élève – À utiliser uniquement pour les plaintes concernant une situation de violence à caractère sexuel

En plus des processus de signalement prévus auprès du Protecteur régional de l'élève, toute personne qui le souhaite peut déposer une plainte auprès du Protecteur régional de l'élève dans le cadre d'une situation de violence à caractère sexuel.

Le lien suivant permet d'accéder au formulaire pour déposer une plainte auprès du Protecteur régional de l'élève : [Formulaire de plainte au Protecteur régional de l'élève](#).

Il est aussi possible de rejoindre le Protecteur régional de l'élève par téléphone ou texto au 1-833-420-5233 ou par courriel à plaintes-pne@pne.gouv.qc.ca .